

ANTIGRAF Lingettes

LINGETTES DECAPANTES SPECIAL
GRAFFITIS

CARACTERISTIQUES

Lingette non tissée légèrement abrasive sur une face pour décaper, et douce sur l'autre pour essuyer. Imprégnée d'une solution décapante (sans alcool et sans solvants agressifs), élimine les tags et les peintures sur les surfaces lisses et non poreuses.

Moyen moderne pour décaper les surfaces, sans déversement de produit ou de coulure. Il suffit de frotter avec une lingette sur la surface ou sur l'objet à nettoyer, jusqu'à disparition des salissures.

Permet de nettoyer les murs lisses, les cabines téléphoniques, les ascenseurs, les rideaux métalliques, les panneaux d'affichage, les panneaux de signalisation routière, les halls de métro et de gare, les wagons SNCF, les métros, les cars, etc ...

PROPRIETES PHYSIQUES

Aspect : lingette non tissée
Couleur : orange
Odeur : caractéristique

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Pour le traitement des surfaces peintes ou vernies, tester la résistance de la peinture de fond ou du vernis.

Effectuer un test de compatibilité sur supports plastiques et skai.

MODE D'EMPLOI

- Tirer horizontalement une lingette imprégnée jusqu'à la découpe et déchirer d'un coup sec.
- Si la lingette suivante n'avait pas amorcée sa sortie, ouvrir le conditionnement et réamorcer par la lingette du centre du rouleau.
- Bien refermer le conditionnement après usage pour éviter le dessèchement des lingettes.
- Frotter avec le côté abrasif en effectuant un mouvement circulaire.
- Essuyer ensuite avec le côté doux.
- Ne pas rincer, laisser sécher à l'air libre.
- Jeter les lingettes usagées dans un conteneur à déchets.
- En cas de tâches très rebelles (notamment les tags anciens bien incrustés), préhumidifier la surface avec la lingette et laisser agir quelques minutes avant de frotter.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / Janvier 2013